



Objet suspect dans un produit alimentaire

Par **raphlr**, le **17/12/2008** à **19:13**

Bonjour, j'ai trouvé un ongle dans une brique de soupe "Mouliné de légumes variés" de chez AUCHAN à Poitiers (86000).

Que puis-je faire? est-ce que j'ai des droits mis à part prévenir le service consommateur indiqué sur la brique?